

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE JOUX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de S&L

## *Compte rendu de la séance du conseil de communauté du jeudi 24 février 2011 à 20 heures*

### Présents :

**BALLORE :** DUMONTET Paul - JUSSEAU Paul

**BEAUBERY :** AUPOIL Gérard - DUCHET Gérard

**CHIDDES :** MASSE Guy - RENAUD Maurice

**MORNAY :** LAROCHE Christian - LEBEAU Michel

**ST BONNET DE JOUX :** BOUILLOT Jean-Yves - LECOQ Jacques - CORNELOUP Josiane

**SUIN :** PIRET Jean - MAROT Jean-Louis

**VÉROSVRES :** BIDAUT Pierre - MARTIN Eric

### Excusée :

**Secrétaire de mairie :** Christine BALLANDRAS

La Communauté de Communes s'est réunie pour la présentation du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) par des intervenants de la mission locale du Pays Charolais Brionnais et le cabinet d'étude chargé du dossier. Le premier volet du projet comprend un centre d'information et de conseil et le pointage de toutes les questions que peuvent se poser les 12 intercommunalités (129 communes). Le SCOT est un cadre de référence, un document règlementaire de planification, avec des règles du jeu choisies dans lequel les communes ont des marges de manœuvre.

### ***APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE***

Le compte-rendu du conseil communautaire du 10 décembre 2010 a été adopté à l'unanimité.

### ***COMPTES ADMINISTRATIFS 2010***

Jacques LECOQ, Président, présente les comptes administratifs 2010 des trois budgets Communauté de Communes, Ordures ménagères et SPANC, et explique les résultats en fonctionnement et en investissement.

Le Président quitte la salle, Maurice RENAUD, doyen de séance, procède au vote. Les comptes administratifs 2010 sont approuvés à l'unanimité par le conseil communautaire.

### ***COMPTES DE GESTIONS 2010 DU RECEVEUR MUNICIPAL***

Les comptes de gestions de l'exercice 2010 des trois budgets, dressés par le receveur de la trésorerie de Charolles, sont approuvés à l'unanimité.

### ***CONCERNANT LA FINALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT***

Pour les communes de Beaubery et Vérosvres, il y a eu des demandes de modifications formulées au cours de l'enquête, les municipalités doivent statuer sur la suite à donner, soit prise en compte et approbation du plan de zonage rectifié par rapport à celui de l'enquête publique, soit rejet des demandes et maintien du plan de zonage en l'état. Il faudrait prendre au prochain conseil de communauté une délibération reformulée approuvant les plans de zonage suite aux enquêtes publiques et après confirmation sur les points précédents. Le zonage ne devient exécutoire qu'après les mesures de publicité (affichage + mention dans 2 journaux). Les 7 communes devront prendre une délibération prenant acte de ce zonage et le prendre en compte pour l'urbanisme.

### ***REGULARISATION DE TVA***

Lors du précédent marché de collecte des déchets ménagers à la déchetterie, les prestations ont été facturées avec un taux de TVA à 19,6 % au lieu d'un taux réduit à 5,5 %. Le Conseil Communautaire autorise le Président à demander le remboursement de la TVA sur les prestations de la collecte de la déchetterie sur la période du marché de 2006 à 2010 et de lancer toutes poursuites nécessaires.

### ***DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL ET A L'ADEME.***

Le Président explique que des travaux d'aménagement ainsi que l'achat de 2 bennes supplémentaires sont nécessaires à la déchetterie. Le Conseil Communautaire sollicite une aide financière au Conseil Général de Saône et Loire au titre de fonds départemental pour la maîtrise des déchets de Saône et Loire 2010 - 2012 en partenariat avec l'ADEME et charge le Président de faire les démarches de demande et d'acceptation des subventions relatives à l'optimisation de la déchetterie auprès du Conseil Général de Saône et Loire et de l'ADEME.

### ***COLLECTE DES PILES ET D'ACCUMULATEURS***

Le Président expose qu'une convention avec COREPILE devra être signée pour la collecte et la valorisation des déchets de piles et d'accumulateurs

### ***DELEGATION DE SIGNATURE AU GARDIEN DE LA DECHETTERIE***

Le Président propose de donner délégation de signature au gardien de la déchetterie du Val de Joux pour valider les bons de suivi des déchets.

### ***ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET***

Le Président propose, pour favoriser une bonne administration intercommunale, d'engager des dépenses d'investissement sur le budget annexe des Ordures Ménagères avant le vote du budget primitif pour un montant de 239,20 € et de 8 132,80 €. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à engager des dépenses d'investissement sur le budget annexe des Ordures Ménagères pour un montant de 8 372 €.

### ***ADHESION AU CNAS***

Le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité. Le conseil communautaire décide de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et autorise en conséquence M. Le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.

### ***CONTRAT D'ASSURANCE GROUPAMA***

Le Président expose que le contrat d'assurance "Villassur" de Groupama contracté en 2003 a besoin d'être actualisé afin de prendre en compte les compétences de la Communauté de Communes du Val de Joux. Le Président est autorisé à signer le nouveau contrat VILLASSUR actualisant le précédent.

### ***AFFAIRES DIVERSES***

- Monsieur LECOQ informe le conseil communautaire de son entretien du 04 février 2011 avec Monsieur Jean Philippe TRIOLAIRE, Sous Préfet de Charolles, pour évoquer le devenir de l'intercommunalité et celui de la loi sur la territorialité, évolution assez rapide. Monsieur LECOQ a précisé qu'une collaboration avec la Communauté de Communes du Canton de Charolles était engagée (RIAM, groupement de commande et SPANC) et si rapprochement il y a, il serait avec la Communauté de Communes du Canton de Charolles en cohérence avec le futur découpage des cantons dans le cadre de la loi sur la territorialité.

- **Compte rendu du SMEVOM**

Monsieur PIRET informe le conseil du résultat de l'appel d'offre concernant la déchetterie, une forte diminution des coûts de traitement des déchets sera réalisée à partir de 2011. Le résultat d'appel d'offre concernant les ordures ménagères étant très satisfaisant, cela devrait permettre d'arriver à un quasi équilibre du budget OM pour 2011 et d'éviter une hausse de la redevance. En 2010, nous avons produit 608,10 tonnes soit 279,59 kg/habitant d'ordures ménagères (avant dernier sur 17 adhérents) alors que la moyenne des adhérents du SMEVOM est de 243,15 kg/habitant. Concernant les tris sélectifs nous sommes au dessous de la moyenne sur les emballages et le verre pour 2010. Monsieur PIRET propose de lancer une campagne de communication pour mieux trier. Une commission se réunira très prochainement pour organiser cette campagne et actualiser le règlement de la déchetterie.

- **Voirie**

Monsieur LECOQ propose de faire mesurer auprès de la DDT le nombre de km de route intercommunautaire et charge Monsieur BIDAUT de réunir la commission voirie pour une étude sur la faisabilité d'un transfert de compétences à l'intercommunalité. Cette réunion pourrait s'organiser avec d'autres intercommunalités ayant la compétence voirie.

- **Compte rendu de la formation informatique**

Le succès des cours de formation informatique incite à renouveler l'opération cette année, très prochainement de nouvelles sessions seront proposées. Il est à noter la remarque faite concernant les horaires peu appropriés pour les personnes qui travaillent, il manque des tranches horaires le soir. Monsieur MARTIN est chargé du dossier.

- **Formation pour les défibrillateurs**

La Communauté de Communes du Val de Joux fera appel aux professionnels des secours pour organiser des formations, commune par commune, concernant utilisation des défibrillateurs.

- **Transport à la Demande**

Madame CORNELOUP propose de réunir la commission du Transport à la demande afin d'étudier quelques modifications à apporter sur le règlement.

- **WIMAX**

Monsieur MAROT expose les carences de couverture ADSL rencontré par certains administrés, le Conseil régional de Bourgogne a lancé un programme ayant pour objectif la suppression de la fracture numérique, la solution retenue repose sur une association des technologies fibres et WIMAX. Dans le cadre de la délégation du service public "Bourgogne Haut Débit", **Net Bourgogne** met en place un réseau **WIMAX** qui desservira en haut débit un maximum du territoire régional, permettant ainsi une amélioration notable de l'aménagement numérique. Un relais WIMAX a été installé ressemant sur le mont St Cyr à Montmélard, vous pouvez vérifier sur le site [www.netbourgogne.fr](http://www.netbourgogne.fr) si votre habitation peut recevoir les ondes par le biais d'une antenne installé par un fournisseur d'accès.

- **Bibliothèque**

Monsieur LECOQ expose que la bibliothèque commune à St Bonnet de Joux, Suin et Mornay doit s'informatiser pour un coût d'environ 12000 €. Une subvention de 5000 € serait la bienvenue pour pallier aux nombreuses heures nécessaires à la rentrée sur l'informatique des quelques 11000 ouvrages.

*La séance est levée à 23h20.*

*Extrait certifié conforme*

***Le Président,  
Jacques LECOQ***